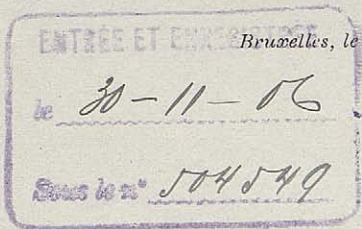


12  
IV 06

il M L M...  
de M L

5045/49.

In 2<sup>de</sup> i. K...  
deputé de 2 C / M...  
21752 / M...  
L... M...  
que l'avis de M...  
Cher M...  
J'avais à l'attention  
de la gérance, de  
l'ordre de M...  
en l'absence de  
J'ai vu l'avis,  
Veuillez avoir  
l'attention de  
D C D  
E



Reçu de M. Van Mons, secrétaire  
de la Commission des Musées Royaux  
de Peinture et de sculpture un tableau  
par J. Lemmen "Jeune fille aux cerises"  
qui a été soumis à l'examen de  
la Commission.

Bruxelles. 29 Novembre 1906  
Le chef de division.  
Paul Lambotte

MINISTÈRE  
DE  
L'AGRICULTURE.

DIRECTION  
DES  
BEAUX-ARTS

N° 31752

N. B. — Rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche, ainsi que  
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

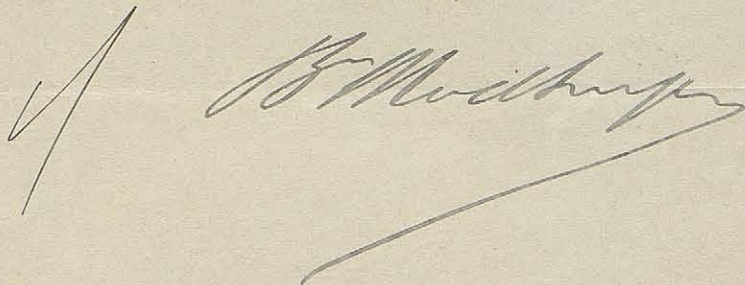
Bruxelles, le 2 mars 1906.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, avec prière  
de vouloir bien me faire connaître votre sentiment  
au sujet de l'admission de l'œuvre dans les galeries  
des musées, un tableau de M. G. Lemmen, intitulé  
"Jeune fille aux cerises".

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération  
distinguée.

Le ministre,



A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture  
Bruxelles.